



DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 31 mars 2025**

L'An 2025 le 31 mars à 19h00

Le Conseil municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

**Présents :**

Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Madeleine GARNIER, Monsieur Altaaf JIVRAJ, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid HAÏF, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Clara BERMANN, Monsieur Denis RICADAT-CROSNIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER, Monsieur Pierre BEDIER

**Représentés par pouvoir :**

- Madame Nadine WADOUX pouvoir à Edwige HERVIEUX,
- Madame Lila AMRI pouvoir à Jamila EL BELLAJ,
- Madame Irène LEBLOND pouvoir à Olivier BARBIER,
- Madame Fatimata KAMARA pouvoir à Albert PERSIL,
- Monsieur Mariano LAWSON pouvoir à Raphaël COGNET,
- Madame Carole PHILIPPE pouvoir à Véronique TSHIMANGA,
- Madame Christel DUBOIS pouvoir à Pierre BEDIER,
- Madame Albane FORAY-JEAMMOT pouvoir à Jean-Luc SANTINI.

**Absences :**

- Monsieur Michaël BORDG,
- Madame Amélie DA COSTA ROSA,
- Madame Graziella DEVIN,
- Madame Atika MORILLON.

Secrétaire : Armando LOPES.

# **SUBVENTION PAR LA COMMUNE POUR LE FINANCEMENT DE STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE RECHERCHE HELIOS**

## **NOTE DE SYNTHESE**

*(DELV-2025-03-31-22)*

Dans un contexte de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, la commune de Mantes-la-Jolie s'engage résolument à mener des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie de ses habitants tout en préservant son environnement. Ces engagements sont traduits dans plusieurs projets d'envergure, dont le Plan Vert, qui vise à favoriser la végétalisation, la désimperméabilisation des sols et la gestion durable des ressources.

Depuis 2022, la commune a d'ores et déjà entrepris l'aménagement de quatre cours de récréation « oasis » dans les groupes scolaires Henri Matisse, sis 1 rue Henri Matisse, Albert Uderzo, sis 2 rue des Arquebusiers et Louis et Auguste Lumière, sis 50 rue de la Sangle. En parallèle, quatre espaces publics stratégiques sont en cours de réaménagement :

- la place Sainte-Anne de Gassicourt ;
- les places Saint-Maclou et du Marché au Blé ;
- l'accueil de loisirs Paul-Bert, sis 1 rue Paul Bert ;
- le square Brieussel-Bourgeois.

Ces aménagements représentent un total de 10 765 m<sup>2</sup> de surfaces désimperméabilisées, avec la plantation de 337 arbres de haute tige et 322 arbres de basse tige, permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

La commune souhaite aller plus loin dans ses actions en s'inscrivant dans le cadre du projet « HELIOS ». Ce projet de recherche pluridisciplinaire, porté par l'Université de Rouen Normandie, vise à analyser les phénomènes d'îlots de chaleur urbains et à explorer des solutions basées sur la nature pour y faire face.

Mantes-la-Jolie, en tant que partenaire de ce projet, souhaite contribuer à son financement pour l'acquisition de stations météorologiques permettant de collecter des données précises sur le climat urbain.

Le projet HELIOS repose sur plusieurs volets d'analyse et d'action en matière d'adaptation des villes face aux îlots de chaleur urbains, notamment :

- Analyse des îlots de chaleur urbains : utilisation de l'imagerie satellite, de la modélisation et de mesures *in situ* pour identifier les zones les plus sensibles aux variations de température dans l'espace urbain.
- Solutions basées sur la nature : évaluation des avantages, inconvénients et faisabilité des solutions naturelles (végétalisation, espaces verts, aménagements paysagers) dans le cadre de l'adaptation des villes aux îlots de chaleur, en tenant compte de leurs coûts et bénéfices.
- Impact sur la santé publique : analyse des impacts passés des événements climatiques extrêmes sur la santé à travers des données sanitaires, et croisement avec les zones identifiées comme étant les plus vulnérables.

Perception des habitants : enquêtes pour évaluer la perception des habitants des espaces les plus vulnérables aux îlots de chaleur et observer leurs comportements, sensibilités et attentes vis-à-vis des solutions mises en place. Les stations météorologiques constituent un outil indispensable à la mesure de l'impact des actions de végétalisation, telles que les cours Oasis dans les écoles. Ces mesures permettront également d'optimiser l'aménagement de l'espace urbain. Ces données permettront de suivre l'évolution du climat urbain, de mieux comprendre les phénomènes de chaleur et de guider les futures décisions en matière d'urbanisme durable.

C'est pour cela qu'il est proposé d'adopter les termes de cette convention qui prévoit une subvention de 3 000 euros pour l'achat de stations météorologiques par l'université de Rouen Normandie dans le cadre du projet HELIOS.

## DELIBERATION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2334-42,

**Vu** le Code de l'environnement,

**Considérant** la volonté de la Ville de Mantes-la-Jolie de contribuer pleinement, au niveau local, aux défis environnementaux nationaux,

**Considérant** la mise en œuvre progressive de la stratégie immobilière du schéma directeur du patrimoine immobilier de la collectivité,

**Considérant** l'adoption du Plan vert communal, véritable outil stratégique visant à renforcer la place du végétal en milieu urbain et favoriser le développement de la biodiversité,

**Considérant** l'importance des enjeux écologiques, sanitaires et sociaux du Plan vert,

**Considérant** la nécessité de coordonner les actions en matière de transition écologique de la commune, en transversalité avec les services, les élus et les acteurs du territoire, mais aussi de planifier et conduire des études et projets dans ce domaine,

**Considérant** que ces actions sont en ligne avec les objectifs du Plan vert de la commune, visant à favoriser la végétalisation, la gestion durable des ressources et la désimperméabilisation des sols,

**Considérant** le projet HELIOS, porté par l'Université de Rouen Normandie, dont l'objectif est de mieux comprendre et de lutter contre les îlots de chaleur urbains grâce à des solutions basées sur la nature, ainsi que de mesurer les impacts climatiques à travers l'acquisition de données précises via des stations météorologiques,

**Considérant** la nécessité de soutenir le projet HELIOS, dans lequel Mantes-la-Jolie s'inscrit en tant que partenaire,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

## DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention ci-annexée ;

- **d'approuver** la participation financière de la commune de Mantes-la-Jolie au projet HELIOS, à hauteur de 3000 euros, pour permettre l'acquisition de stations météorologiques afin de collecter des données précises sur le climat urbain, particulièrement en ce qui concerne les phénomènes d'îlots de chaleur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents conventionnels y afférents ;
- **de donner** pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour exécuter la présente délibération.

Publié le 08/04/2025



## CONVENTION DE SUBVENTION

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS

**Mantes-la-Jolie**, commune, sise 31 rue Gambetta – BP 1600, 78201 Mantes-la-Jolie cedex, représentée par **Raphaël COGNET**, en qualité de Maire, dûment habilité à cet effet par délibération n° DELV-2025-03-31-22 du Conseil en date du 31 mars 2025.

SIRET : 217 603 513 00011

Ci-après dénommée « la commune de Mantes-la-Jolie ».

ET

**L'université de Rouen Normandie**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 1 rue Thomas Becket, 76821 Mont-Saint-Aignan cedex, représentée par son président, **Laurent YON**.

SIRET : 19761904200017

Ci-après dénommé « L'UNIVERSITE ».

Ou encore dénommés collectivement les « PARTIES » ou individuellement la « PARTIE ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'UNIVERSITE a des compétences dans l'étude des températures atmosphériques en milieu urbain et porte le projet de recherche pluridisciplinaire HELIOS centré sur les caractérisations spatiale, sanitaire et sociale des phénomènes d'îlots de chaleur urbains ainsi que l'exploration et l'évaluation de solutions d'adaptation fondées sur la nature.

La commune de Mantes-la-Jolie est partenaire du projet HELIOS en sa qualité de territoire d'étude. Le projet HELIOS vise, d'une part, à caractériser spatialement les îlots de chaleur urbains et leurs conséquences sanitaires et sociales et, d'autre part, à explorer des solutions d'adaptation fondées sur la nature qui pourraient être développées pour augmenter la résilience des points chauds dans 6 collectivités territoriales normandes et franciliennes. En ce sens, elle souhaite amender financièrement le projet de recherche HELIOS pour doter son territoire d'un plus grand nombre de stations météorologiques.

## **Article 1<sup>er</sup> – Objet**

La présente convention a pour objet la définition des modalités de versement d'une subvention par la commune de Mantes-la-Jolie à l'université de Rouen Normandie en vue de l'achat de stations météorologiques nécessaires à la réalisation du projet de recherche HELIOS.

## **Article 2 - Conditions d'exécution et de réalisation**

L'UNIVERSITE s'engage à transmettre à la commune de Mantes-la-Jolie un état récapitulatif de l'ensemble des dépenses afférentes au projet de recherche HELIOS au plus tard un mois après son expiration.

## **Article 3 – Dispositions financières**

Le financeur verse en une fois à l'UNIVERSITE la somme de 3 000 (trois mille) euros, pour un budget prévisionnel du projet de recherche HELIOS de 695 657,67 euros.

## **Article 4 – Durée de validité de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par la dernière partie, jusqu'à épuisement des obligations respectives.

## **Article 5 – Règlement des litiges**

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les signataires conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Rouen et, ce, après épuisement des voies amiables.

Etablie en deux exemplaires originaux

Fait à Mont-Saint-Aignan

Le

Pour la commune de Mantes-la-Jolie,  
Le Maire

Raphaël COGNET

Pour l'UNIVERSITE,  
Le Président

Laurent YON